

Les barbares: de nouveaux législateurs

Par **Diidiice**, le **05/11/2014** à **17:27**

Bonjour!

J'ai un sujet qui m'a été donné en introduction historique au droit.

Le sujet s'intitule "les barbares, de nouveaux législateurs. Cependant je voudrais avoir votre avis afin de savoir si je vais dans le bon sens ou pas.

Alors, je n'ai pas encore trouvé de citation pour l'accroche de mon intro. J'ai défini les termes. Pour le contexte, je compte parler de l'arrivée des barbares dans l'empire et le fait que l'empire soit divisé en deux. Pour l'intérêt du sujet, je n'ai pas grand chose à dire à part que la législation des barbares n'est plus totalement orale car il y a une volonté de mise par écrit. Comme problématique je pensais à mettre : la présence des barbares sur l'empire romain permet-elle de les qualifier de nouveaux législateurs?

Mon plan n'est pas complet ni structuré.

Dans le I, je pensais à mettre en avant le principe de pluralisme juridique avec la coexistence des peuples (A) et le principe de personnalité des lois en (B).

En II, je voulais mettre en avant le fait qu'il ne s'agit pas totalement de nouveaux législateurs puisque leur législation est d'inspiration romaine.

Voilà... C'est tout ce que j'ai pour le moment.

J'espère avoir vos avis. Merci

Par **letudiantpascon**, le **22/10/2015** à **13:21**

Merci monsieur le professeur mais je ne prendrais pas votre plan ! :)